

PERMANENCE D'INFORMATIONS JURIDIQUES

DROIT DU TRAVAIL ET DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

BILAN DE L'ANNÉE ECOULÉE

De novembre 2015 à octobre 2016, 15 rencontres ont eu lieu lors des permanences juridiques et lors de rendez-vous personnalisés, hors période d'été. Certains dossiers plus complexes ont nécessité plusieurs semaines d'instruction.

Les sujets abordés au titre du droit du travail et du droit de la sécurité sociale ont porté notamment sur :

Départ à la retraite : régime général et retraite complémentaire (calculs et vérification)

- Indemnités de départ à la retraite
- Portabilité des droits en garantie frais de santé (mutuelle)
- Transfert d'entreprise et maintien des avantages acquis
- Travail à l'étranger
- Médaille du travail
- Harcèlement moral
- Rupture conventionnelle
- Licenciement économique - adhésion au Contrat de Sécurisation Professionnelle
- Licenciement pour faute grave (contestation – procédures)

En 2017, cette permanence gratuite d'informations juridiques est reconduite.

Elle aura lieu de **9h00 à 10h30**, en mairie, un samedi par mois.

Vous trouverez ci-après les dates proposées :

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI
Samedi 21/01	Samedi 11/02	Samedi 11/03	Samedi 08/04	Samedi 13/05
JUIN	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Samedi 10/06	Samedi 09/09	Samedi 07/10	Samedi 18/11	Samedi 16/12

Exemples d'informations juridiques – Droit du travail et droit de la sécurité sociale

Accident du travail	Invalidité et inaptitude	Assurance maladie	Assurance maternité
Contrat de travail	Rémunération	Conditions de travail	Durée du travail
Discrimination et harcèlement	Formation professionnelle	L'assistant(e) maternel(le) (convention collective) *	Rupture conventionnelle
Rupture du contrat de travail	Retraite du régime général	Le particulier employeur (convention collective) *	Retraite complémentaire

* *Thèmes s'adressant aux employeurs et aux employés*

En dehors de ces permanences, des informations ponctuelles pourront être apportées aux demandeurs, sur prise de rendez vous préalable auprès du secrétariat de mairie.